

COMMUNE D'AUBIGNOSC**FRAIS A PREVOIR AU PLAN DE FINANCEMENT D'UNE CONSTRUCTION (VILLA)****1- TAXE D'AMENAGEMENT :**

		Exemple pour une maison de							
		80 m ²		100 m ²		120 m ²		150 m ²	
Valeurs au 01/01/2019		Taux actuel 3.80 %		3.80		3.80		3.80	
€/m²									
100 premiers m ²	376,5	30120		37650		37650		37650	
>100 m ²	753					15060		37650	
BASE						52710		75300	
MONTANT T.A		1144,56		1430,7		2002,98		2861,4	

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

TA Communale	Taux = 3,80%
TA Départementale	Taux = 2,50 %
Redevance d'Archéologie Préventive	Taux = 0,40 %
Redevance bureau	

La taxe doit être payée en 2 fractions égales après la délivrance du permis :

- vers le 14^e mois pour la 1^e échéance ;
- puis au 26^e mois pour la 2nde échéance.

2 – RESEAUX :**ASSAINISSEMENT :**

Participation forfaitaire au profit de la commune : 1500 €

Raccordements dus à la Sté des eaux de Marseille :

Assainissement : environ 1000 €

EAU : environ 1300 €

Taux 2019 taxes foncières : 18.34 %

Taux 2019 Taxe d'habitation : 1.80 %